

### FEVRIER/MARS 2024

#### Lettre d'information N°47

15 mars 2020 ... déjà 4 ans depuis les dernières municipales, depuis la crise sanitaire de la COVID, des souvenirs des élections sous masque et sous solution hydroalcoolique, un confinement à venir et des attestations de sortie à remplir ... Toutes ces péripéties ne nous ont pas empêché.es de continuer à travailler pour le bien commun et le vivre ensemble à Banyuls dels Aspres. 4 ans après, vous pouvez toujours compter sur notre dévouement sincère et nos envies de bien faire!

Aujourd'hui, nous sommes aussi motivé.es à gérer, à investir et à travailler au mieux devenir de BdA et au bien être de toutes et de tous.

En 2024, si d'autres défis restent à soulever et, ensemble à dépasser : Le manque d'eau et la sécheresse s'éternisent, les friches agricoles alors se multiplient, le risque d'incendie devient prégnant, les coûts des énergies s'envolent, les incivilités continuent et les relations entre administré.es ont tendance à, parfois, se détériorer.

En tant qu'élu.es de proximité, nous sommes de tous les fronts pour comprendre, pour expliquer, pour partager et, ensemble, trouver des solutions résilientes et pérennes!

Nous essayons de faire au mieux avec les moyens qui sont les nôtres, d'investir modérément tout en gardant une fiscalité communale cohérente à l'échelle de notre village et de ses installations existantes à entretenir, les récentes à pérenniser et celles à venir à financer.

Le Budget communal 2024 est aujourd'hui en cours d'élaboration. Il tiendra compte du récent recensement qui nous verrait franchir le seuil de 1 500 banyulenc.ques.

Bien d'autres considérations conjoncturelles, qu'elles soient environnementales, sociales et/ou sociétales doivent aussi être pesées et analysées avant de boucler n'importe lequel des budgets communaux.

Depuis 2014, cela a été et cela restera un des leitmotivs de la Municipalité de Banyuls dels Aspres jusqu'en 2026.



### Loi APER, son application et définition des ZAPER sur la commune

Depuis la loi de transition énergique et la croissance verte d'aout 2015, les élu.es des conseils municipaux successifs de Banyuls dels Aspres ont eu la pugnacité de réfléchir, uniquement avec les porteurs de projets en cohérence et compatible avec notre territoire.

Aujourd'hui, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de mars 2023, surnommée loi APER, vise à déployer massivement les énergies renouvelables sur le territoire français dans les années à venir.

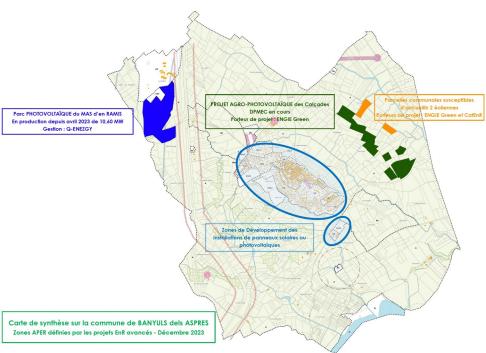
Les mesures de la loi APER (aussi appelée "loi EnR") devraient ainsi permettre à la France d'atteindre ses objectifs en matière de production et de consommation d'énergie renouvelable, mais également de rattraper son retard en termes de transition énergétique.

Heureusement, la commune n'a pas attendu les constrictions de cette dernière loi gouvernementale pour réfléchir et avancer volontairement sur les économies et la production d'énergies renouvelables : Le parc photovoltaïque du Mas d'en Ramis développé avec Q-Energy, sur les coteaux de l'Aire du Village Catalan, en demeure une belle concrétisation.

Aujourd'hui, pour répondre aux directives des services de l'Etat, la commune doit définir des zones où elle propose la mise en place de nouveaux projets EnR et de développement durable.

En plus des zones urbaines du village, la municipalité a mis en avant les parcelles sur lesquelles elle travaille déjà depuis 2015 à un déploiement cohérent des EnR avec ENGIE Green, Cat'EnR et la Chambre d'Agriculture des P.O.

Dans un premier temps, la carte synthétique ci-contre, validée en commission municipale a été communiquée, en décembre 2023, à M. MARCON, Secrétaire Général de la Préfecture, en charge des EnR sur le département des P.O.



Elle a également fait l'objet, à la mi-mars 2024, d'un envoi groupé à tous les membres de la Communauté de Communes des Aspres. Dans ce courriel, en plus du dernier document officiel relatif au projet éolien ENGIE Green/Cat'EnR, M. le Maire informait ses collègues communautaires que les élu.es de BdA allaient devoir se prononcer et délibérer, début avril, sur le devenir et la validité de cette carte.

## Rue de Fontfrède/des Salines : Personnalisation du Transformateur



Toujours dans le cadre de notre partenariat avec le SYDEEL66 et ENEDIS, un nouveau transformateur électrique a été personnalisé par Caroline CAVALIER, artiste peintre banyulencque.

Lors de la communication de ce projet, en octobre 2023, beaucoup d'administré.es nous avaient fait part de leur préférence sur la proposition la plus musicale et animée.

Aujourd'hui, nous invitons donc, au carrefour des rues de Fontfrède et des Salines, à « lever le pied » et de mieux profiter ainsi des notes champêtres de ce quartette.

## Tribune (( AGIR ENSEMBLE POUR BDA )) de Dolorès CARRÉ, Mireille FOXONET et Frédéric MALET.

Espace d'expression libre, les propos tenus dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs et restent sous leur responsabilité

#### Le PROJET EOLIEN REVIENT EN FORCE!

4 EOLIENNES (au lieu de 3) : 150 m de hauteur et 117 m de diamètre au cœur du périmètre de nos trois villages Banyuls - St-Jean – Brouilla

NOUS NE VOULONS PAS D'EOLIENNES A BANYULS!
VENEZ EXPRIMER VOTRE OPPOSITIONA CE PROJET
le mercredi 3 avril à 20h15

Devant la mairie de Banyuls dels Aspres

#### NOUS REFUSONS:

- L'artificialisation des sols et les conséquences dévastatrices pour la faune et la flore.
- Les nuisances sonores et les infrasons imposés aux habitants
- L'impact sur le tourisme : baisse de fréquentation des gites de Banyuls, Saint-Jean Lasseille, Brouilla, ...
- La dévalorisation des biens immobiliers
- La dégradation irréversible de notre paysage
   Des parcs photovoltaïques s'érigent déjà autour du village et d'autres sont en projet. Le parc éolien catalan de 35 machines s'agrandit de 10 éoliennes supplémentaires. L'éolien sur notre côte méditerranéenne avance avec deux parcs de 150km².

ACCEPTER 4 EOLIENNES A BANYULS c'est permettre demain UN PARC EOLIEN BIEN PLUS IMPORTANT AU PIED DES ASPRES ET DES ALBERES! ENGIE ne se contentera pas de 4 machines! Le projet éolien voulu et porté par notre Maire, quels que soient les avis exprimés des habitants et en dehors de toute considération pour nos voisins Lasseillais, revient en force après le désistement de Brouilla. Il fera l'objet d'une délibération du conseil municipal le 3 avril 2024 à 20h30.

Banyuls Dels Aspres verra s'ériger sur son territoire, à 500 mètres des premières habitations de St Jean Lasseille, non plus 3 mais 4 éoliennes de 3 MW d'une hauteur en bout de pale de 150 mètres et de 117 m de diamètre!

Au-delà de toutes les nuisances que représentent ces machines :

- \* artificialisation des sols avec des conséquences irréversibles pour l'environnement, la faune et la flore,
- \* les nuisances sonores et les infrasons que subiront les habitants, \*
- \* l'impact sur le tourisme et la vie économique de nos villages,
- \* la dégradation irréversible du paysage,
- \* la dévalorisation des biens immobiliers....

Le risque est grand de voir fleurir d'autres machines sur cet espace limitrophe de nos trois villages Banyuls, St-Jean et Brouilla.

Car évidemment, ENGIE ne se contentera pas de 12 MW quand 15 étaient prévus à l'origine. Le coût des infrastructures routières et des câblages doit être amorti. Et ce n'est pas pour rien qu'EDF a prévu l'accroissement de la capacité du poste de Nidolères.

De plus, les projets photovoltaïques sont nombreux sur le pourtour du village, et cerneront à court terme Banyuls. En Méditerranée, les projets d'éoliennes en mer avancent avec deux parcs de 150 km2 à 22 km des côtes narbonnaise et catalane. Le parc éolien catalan fort de 35 éoliennes, s'agrandit de 10 machines supplémentaires.

Nous n'avons pas besoin de ces éoliennes à Banyuls même pour compléter notre budget!

Refusons massivement l'implantation des éoliennes sur notre territoire et présentons-nous mercredi 3 avril à 20h15 devant la mairie de Banyuls dels Aspres pour nous opposer à ce projet, dans le calme et le respect!

Vos élus AGIR ENSEMBLE, toujours à votre écoute.

# Obligations Légales de Débroussaillement



Le débroussaillement représente la mesure de prévention la plus efficace pour réduire le nombre et l'impact des incendies de forêts.

Mais parce que pour bien appliquer une réglementation, il faut la connaître et la comprendre, une réunion de sensibilisation a été organisée le 14 mars dernier à l'Espace Culturel Guy MALE, conjoietement par les services de l'Etat et la Mairie.

Des représentants de la DDTM, de l'ONF et du SDIS66 sont venus exposer les risques de feux de forêts encourus sur le territoire et présenter les solutions pour les prévenir au mieux.

Les administré.es concerné.es, par la nouvelle zone forestière et donc ces obligations légales de débroussaillement, avaient été préalablement et nominativement invité.es par la Mairie. Les participant.es ont pu librement interroger les professionnels de la sécurité civile sur la mise en place de ces obligations sur la commune. Elu.es et Administré.es, restons mobilisé.es!





L'eau est un bien commun fragile et vulnérable.

Les efforts de tous contribuent à préserver la plus vitale de nos ressources.

syndicatdutech.fr

ojet a bénéficié du soutien linancier de l'État et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



